

Conditions générales de vente

Goldbach Kirchner *raumconcepte* Dessau GmbH

Conditions générales de vente

1. Généralités

1.1. Ces termes s'appliquent exclusivement, sauf convention contraire expresse par écrit et même lorsque nous exécutons la livraison sans réserve en connaissances contraires ou divergentes de nos termes et conditions de l'acheteur. Conditions générales de l'acheteur ne sont valables que si elles ont été reconnues par nous par écrit.

1.2. Si des points individuels de ces termes sont ou deviennent invalides, la validité des dispositions restantes ne sera pas affectée. A la place des dispositions invalides ou un manque de précisions, celle-ci est remplacée par une disposition que l'économie est légalement en mesure de se rapprocher, le plus proche de ce que les parties ont voulu ou si elles avaient considéré le point aurait voulu.

2. Offre

2.1. Les offres ne sont pas contraignantes.

2.2. Les images, les citations, les offres et informations de poids ou dimensions en particulier ou d'autres spécifications contenues dans les brochures ne sont qu'approximatives. Les normes DIN ou VDE ou d'autres normes internes ou externes caractérise uniquement l'objet du contrat

2.3. La propriété et les droits d'auteur pour les documents techniques et des propositions dans le cadre de l'offre sont réservés. Le destinataire de l'offre n'est pas autorisé à mettre à disposition de tiers ces documents. A notre demande – il doit nous renvoyer immédiatement ces documents, y compris les copies faites.

2.4. Les erreurs d'offres évidentes peuvent être rectifié jusqu'à la confirmation de commande.

3. Commande / Confirmation de commande

3.1. Avec son attribution du marché (commande) l'acheteur accepte ces conditions générales.

3.2. Dans chaque commande, la description exacte de tous les détails est nécessaire du client. Pour les erreurs et les dommages, (ex. "comme d'habitude" ou "tel que reçu") résultant d'une information incomplète ou inexacte dans la commande sont exclus des conditions.

3.3. Après une réception de commande, une confirmation de commande écrite sera délivrée. Avec la réception de la confirmation écrite de la commande par l'acheteur, le contrat de vente est considéré comme conclu. A compter de la réception de la confirmation de commande dans les 48 heures, celle-ci est à vérifier par l'acheteur. Un silence sur une offre faite à l'acheteur pour conclure un contrat n'est pas considéré comme une acceptation. Pour le contenu et la portée d'un contrat écrit conclu, la confirmation de commande fait foi. Les modifications ou des ajouts au contrat doit être faites par écrit.

3.4. Si nous recevons après l'envoi de la lettre de confirmation de commande une information importante de dégradations des actifs de l'acheteur ou une information défavorable correspondant à sa pratique commerciale et de paiement, nous nous permettons un paiement préalable ou demander une garantie de paiement ou résilier le contrat.

4. Prix, Prix sous réserve, Paiement

4.1. Les prix sont hors TVA départ usine. Les taxes et les coûts pour services divers sont calculés en fonction de la liste de prix en vigueur au moment de la commande, à condition que la livraison des marchandises commandées doive se faire dans les 3 prochains mois à compter de la réception de la commande. Si cela n'est pas le cas, les frais en vigueur au moment de la livraison sont applicables.

4.2. Si des facteurs de coût significatifs et imprévus apparaissent au moment de la confirmation de commande, un ajustement de prix raisonnable pourra être prévu, s'il se trouve une période d'au moins quatre mois entre la confirmation commande et la livraison. Toutefois, l'acheteur peut résilier le contrat dans ce cas. Les coûts de transformation et de fabrication déjà encourus lors d'une résiliation de commande seront facturés.

Conditions générales de vente

Goldbach Kirchner *raumconcepte* Dessau GmbH

4.3. Nous nous réservons le droit de demander un acompte du tiers du prix du contrat après réception de la confirmation de la commande, un tiers à la livraison des marchandises et le solde 30 jours après la date de facturation. En cas de retard de livraison dû à la responsabilité de l'acheteur et à la date de livraison initiale prévue un acompte de 75% du montant du contrat pourra être demandé.

4.4. Les modalités de paiement sont indiquées dans la facture correspondante. Aucun représentant ou commercial n'est habilité à des encaissements. Les paiements doivent être effectués exclusivement sur les comptes bancaires figurant sur notre papier à lettre. Les chèques barrés ne sont pas acceptés.

4.5. Une demande d'escompte convenu suppose que le montant de la facture sera versé à temps à Goldbach Kirchner Dessau GmbH. Les conditions devant être examinées séparément pour chacun des versements et décompte final. Le droit non autorisée de rétention d'une somme conduit à la disparition du privilège d'escompte. Par rapport à la facture finale, un escompte est possible aussi longtemps que Goldbach Kirchner Dessau GmbH n'a pas convenu d'une période de garantie.

4.6. Si lors d'un paiement étalé est convenu et que le client est en retard de deux versements en tout ou en partie, le solde du montant restant respectif majoré des intérêts est exigible immédiatement.

5. Livraison

5.1. Nos produits ont un délai de livraison d'environ 4 semaines départ usine. Pour les commandes avec montage, le délai de livraison pourra se prolonger. La semaine de livraison indiquée dans la confirmation de commande est une indication approximative. Celle-ci pourra être raccourci ou prolongée. Pour des projets spécifiques des dispositions de livraison peuvent être convenues. Tous les délais de livraison se prolongent raisonnablement si les conditions du paragraphe 8.1. sont présentes.

5.2. Le délai de livraison est respecté si avant l'échéance d'expiration la livraison a quitté l'usine ou lorsqu'elle est prête à être expédiée.

5.3. L'acheteur peut nous mettre en demeure lors d'un dépassement de livraison convenu, mais doit nous accorder une nouvelle période de livraison d'au moins 10 jours ouvrables. Si le client subit un dommage en raison d'un retard de livraison, une compensation de 0,5% pour chaque semaine entière de retard sera accordée mais ne pourra dépasser 5% de la valeur de la livraison. D'autres pertes ne sont remplacées que dans le cas de la réglementation 10.6.

5.4. Si lors de la vente aucun délai ou date de réception n'a été convenu, une demande à temps doit nous parvenir pour que la livraison dans un délai raisonnable (au moins 30 jours) soit possible.

5.5. Si le client a des factures restant à payer nous refusons la livraison jusqu'au paiement intégral de ces dernières. Dans ce cas, nous nous réservons le droit de procéder à la demande de paiement en avance.

6. Execution de la commande

6.1. Les modifications de conception qui ne touchent pas la valeur d'usage des marchandises livrées peuvent être apportées sans préavis à l'acheteur. Toutes les informations dans les citations, les confirmations de commande, etc., sur les dimensions, le poids et le contenu sont liées avec les tolérances d'usage, sauf si elles sont marquées comme obligatoires. Pour l'épaisseur du matériau, la qualité et le poids les dispositions du Comité des normes allemandes sont applicables.

6.2. Fournitures et factures partielles sont autorisées.

7. Transfert de risque

Le risque est à l'acheteur quand il n'est pas le consommateur au sens du § 13 BGB, dès que l'objet de la livraison au transporteur ou le transitaire a été remis dans le but de l'expédition et a quitté notre usine et ceci

Conditions générales de vente

Goldbach Kirchner *raumconcepte* Dessau GmbH

indépendamment du fait que le transfert / l'envoi sur le lieu de la livraison ou de celui qui supporte les frais de transport, ou qui a effectué le transport

8. Empêchement de livraison

8.1. En cas de force majeure, que ce soit sont causés par la grève, lock-out, le feu, la mobilisation et la guerre ou pour d'autres raisons qui sont hors de notre contrôle, nous sommes en droit soit de demander une extension appropriée de la période de livraison ou d'annuler en partie ou la totalité du contrat.

8.2..Si pour une raison citée ci-dessus, l'acheteur a droit à une compensation par dérogation du paragraphe 10,6. Cependant, la compensation de l'acheteur est limitée à 10% de la valeur de la part de service, qui ne peut pas être effectuée en raison de cette impossibilité. Cela ne sera pas applicable en cas d'intention ou responsabilité de négligence grave. Un changement dans la charge de la preuve au détriment de l'acheteur n'est pas une obligation. Le droit de l'acheteur de se retirer du contrat reste inchangé.

9. Retard d'acceptation de l'acheteur

Le retard d'acceptation de l'acheteur nous donne droit à la facturation. L'acheteur doit supporter le coût et le risque de stockage, le cas échéant, le stockage intermédiaire en dehors de l'usine

10. Défauts et dommages matériels

Pour les défauts matériels et autres responsabilités en cas de violation des droits ci-après, les règlements mentionnés ci-dessous sont applicables.

10.1..Des écarts technologiques usuels justifiés, dans les dimensions, par exemple dans la forme ou dans les propriétés des matériaux, dans la couleur et la structure ne justifie en aucun cas une contestation

10.2.Tous les avis de défauts sont, si le contrat pour les deux parties est une opération commerciale, a envoyé immédiatement après connaissance, par écrit à Goldbach Kirchner Dessau GmbH, Kühnauer Straße 7, 06846 Dessau lui-même et ne pas envoyé à un de ses représentants. Les vices cachés doivent être signalés immédiatement par écrit dans les 2 jours ouvrables suivant la réception de la livraison.

10.3. (1) La limitation de l'entrepreneur pour les réclamations et les droits en raison de défauts de nos livraisons ou service - quelles que soient les motifs juridiques - est d'un an. Dans le cas des biens de consommation neuf un délai de prescription de deux ans et dans le cas d'articles utilisés un an.

(2) Les délais de prescription en vertu du paragraphe 1 sont applicables aux conditions suivantes: a) Les délais de prescription en général ne sont pas applicables en cas de préméditation. b) Le délai de prescription n'est pas applicable pour un vice caché malicieusement même en cas de garantie de la qualité des biens ou services acquis. c) Le délai de prescription n'est pas applicables aux demandes d'indemnisation en cas de blessure, d'atteinte à l'intégrité physique ou à la santé ou à la liberté, pour les réclamations en vertu de la Loi sur la responsabilité des produits, en cas de violation par négligence grave par nous ou un de nos représentants et / ou des agents.

(3) Le délai de prescription commence lorsque toutes les conditions requises pour la fourniture avec transfert de risque, pour le montage avec réception de travaux sont réunis.

(4) Dans la mesure où n'est pas mentionné le contraire, les dispositions légales relatives à la période de prescription concernant l'expiration ou la suspension restent inchangées.

10.4. Nous devons d'abord toujours avoir la possibilité de résoudre le problème dans un délai raisonnable. Dans la mesure où le droit de l'exécution à posteriori est éteint, le client - indépendamment de toute demande d'indemnisation – peut résilier le contrat ou réduire le paiement de la valeur de dégâts matériels réel. La retenue du montant de la facture complète en raison de défauts optiques ou qui réduisent la facilité d'utilisation du mobilier que partiellement, n'est pas permis avant des mesures correctives.

Conditions générales de vente

Goldbach Kirchner *raumconcepte* Dessau GmbH

Tout au plus, une déduction d'un montant approprié sur le préjudice réel est admise. Le solde retenu est dû immédiatement après élimination des défauts. Les réclamations de garantie sont exclus pour écarts insignifiants de la qualité convenue, a seule déficience mineure de l'utilité, de l'usure naturelle ou de dommages survenant après le transfert du risque ou de mauvaise manipulation ou par négligence, une contrainte excessive, un équipement inadapté, un défaut de fabrication, terrain constructible inadéquat ou influences extérieures particulières qui ne sont pas précisées dans le contrat. Si modifications inappropriées effectués par l'acheteur ou des tiers, les conséquences qui en résultent sont également exclus.

10.5. Les produits livrés ou réparés ou modifiés sans notre accord ou que leurs entretiens et instructions d'installation ne sont pas respecté, nous dégage de toutes responsabilités. De même si l'acheteur a transformé ou éliminé un défaut visible ou qui aurait pu être détecté.

10.6. Tous les droits de dédommagement ou indemnités de l'acheteur, (ci-après: des dommages et intérêts), quelle que soit la raison juridique, y compris la violation des droits découlant de l'obligation et la responsabilité civile délictuelle sont exclus. Cela ne vaut pas si la responsabilité de produits défectueux est obligatoire dans le cas délibéré de faute intentionnelle, de négligence grave, d'une blessure de la vie, le corps et la santé et / ou à cause d'autre violation par négligence grave par nous ou l'un de nos représentants et / ou agents

11. Réserve de propriété

11.1. Les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de toutes les réclamations (y compris les frais et intérêts). Cela vaut également pour le règlement des revendications individuelles et pour les demandes qui sont subséquemment acquises contre le client en relation avec les objets de la livraison en raison de réparations ou de pièces de rechange, aussi longtemps que la réserve de propriété n'a pas encore été défini dans le contrat en raison de l'indemnisation des sinistres. L'acheteur doit supporter, malgré la réserve de propriété, le risque de perte ou de détérioration de la marchandise.

11.2. Le droit de propriété s'étend à un produit créé par transformation ou le mélange de nouveaux produits. Nous acquérons la valeur proportionnelle à celle-ci. L'acheteur a pour obligation de garder et sécuriser soigneusement la marchandise sous réserve.

11.3. L'acheteur est autorisé à revendre les marchandises livrées sous réserve de propriété dans le cadre adéquat du marché des affaires. Un nantissement ou transfert de propriété en tout ou en partie, est interdite, aussi longtemps que la réserve de propriété existe. Si l'acheteur vend la marchandise livrée sous réserve de propriété à des tiers, la réclamation contre le tiers est déjà considérée comme acquise à nous. Nous acceptons la cession. Sur notre demande l'acheteur est tenu (nous sommes en droit) d'informer le tiers et de fournir toutes les informations que nous avons besoin de faire valoir.

11.4. Toutes les mesures d'exécution à un tiers sur les marchandises sous réserves ou les créances cédées s ou toutes autres garanties, l'acheteur doit nous informer immédiatement et nous remettre les documents nécessaires à une intervention par lettre recommandée. L'acheteur supporte tous les frais qui doivent être engagés pour l'annulation de l'acte ou d'une réappropriation, à moins qu'ils ne soient pris en charge par des tiers.

11.5. Nous allons libérer en vertu des dispositions susmentionnées et à la demande du client, la valeur de la marchandise livrée sous réserve de propriété dépasse les créances garanties de plus de 20%.

12. Juridiction et tribunal compétent

12.1. La juridiction compétente est le lieu de production. Pour l'obligation de paiement de l'acheteur, la juridiction est Dessau-Roßlau.

12.2. La juridiction Dessau-Roßlau est exclusivement compétente pour toutes demandes actuelles et futures relations d'affaires avec les commerçants, y compris les factures et les chèques. La même juridiction s'applique si l'acheteur n'a pas de juridiction compétente en Allemagne, a déménagé son lieu de résidence ou sa résidence

Conditions générales de vente

Goldbach Kirchner *raumconcepte* Dessau GmbH habituelle est à l'étranger ou si son domicile ou sa résidence habituelle au moment de la transaction n'est pas connue

13. Juridiction compétente

Seul le droit allemand est applicable. La convention de Vienne (CISG) est exclue. Pour les travaux complémentaires s'applique les procédures d'appel d'offres pour les travaux de construction, partie B, sauf accord contraire par écrit.

14. Protection des données

Le client prend note qu'en vertu de l'accord aux fins de traitement automatique (facturation, comptabilité) des données personnelles sont stockées. Toutes autres données ou informations ne seront pas enregistrées.

Stand 15.12.2015

Goldbach Kirchner *raumconcepte* Dessau GmbH

Kühnauer Straße 7

06846 Dessau-Roßlau